Saint-Paul d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS

Avis est par la présente donné :

À la population que conformément à la directive émise par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie COVID-19, l'arrêté 2020-029 et l'arrêté 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, l'assemblée publique ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford du mardi 12 janvier 2021 se tiendra à huis clos par vidéoconférence.

Aucun public ne sera admis. Le huis clos demeure valide pour une durée indéterminée, et ce, selon les prochaines directives du gouvernement.

Toute personne désirant poser des questions est prié de la poser, au plus tard le mardi 12 janvier 2021 à 19h00, par courriel à l'adresse suivante: jr.cloutier@saintpauldabbotsford.qc.ca. Toutes les questions reçues par courriel seront lues et répondues lors de cette séance.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 9 décembre 2020.

_____

Jean-Raphaël Cloutier

Directeur général